



Objet : réunion de la Commission Développement des Usages du Numérique et de l'Administration Electronique (DUNAE) – 24/03/2017

La Commission Développement des Usages du Numérique et de l'Administration Électronique (DUNAE) s'est réunie le 24 mars 2017 à 10h00, sous la présidence d'Eugène Caro.

Elle a réuni 23 élus et 4 agents représentant les collectivités de toute taille des quatre départements. Cf. liste des participants en annexe 1.

Après une introduction du Président (présentée en annexe 2), les points programmés à l'ordre du jour ont été présentés. Les différents supports sont joints au compte-rendu.

1. Introduction sur le crowdlending (financement participatif) : cadre réglementaire, exemples, outils

Cf. support de présentation jointe

Définitions, principes, outils et exemples de projets nationaux.

2. Témoignage de M. Hinault, Vice-président Énergie – Développement durable, Saint Briec Armor Agglomération

- Dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques pour l'Espace Initiatives Emplois :
 - Montant à financer 8 400€ correspondant à 20% du montant total.
 - Participation : 50 à 1 000€.
 - Prêt à 2,25% sur 5 ans.
 - Projet sur la période du 1er au 30/09/2016.
- Communication prioritairement locale selon une volonté politique.
- Utilisation de la plate-forme Collecticity qui a en charge la collecte et le remboursement :
 - La plateforme permet aux usagers de faire connaître leurs souhaits de participation puis ils sont recontactés par les équipes de Collecticity sous 48h.
 - Commission plate-forme 3% du montant total (252 €).
- Au 20/09/16, 22 usagers dont 10 de SBAA avaient couvert le besoin de financement.
- Depuis, les travaux ont été réalisés et l'inauguration a eu lieu en présence des investisseurs (principalement briochins).
- Bilan globalement positif :
 - Seules 4 personnes ont fait remonter des difficultés sur la complexité des démarches à réaliser ou des problèmes de débit Internet pour accéder à la plateforme.
 - Avec ou sans financement participatif le projet aurait été totalement pris en charge par SBAA, mais avec un autre montage financier. Il s'agissait surtout de sensibiliser les usagers à la thématique du développement durable.

3. Témoignage de M. Cueff, Maire de la commune de Langouët

- Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg avec l'aménagement de 10 lots, il s'agissait de financer une étude avec un découpage des financements entre le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, la Communauté de communes et la Commune.
- Pour sa part, et suite au succès de SBAA, la commune a décidé de lancer un appel à financement participatif :
 - Montant à financer : 42 000€ sur 151 844€.
 - 2% sur 6 ans.
 - Participation : 50 à 2000€.
 - Projet sur la période du 3/11 au 30/12/2016.
- Communication via les réseaux sociaux.
- Mise en place d'une permanence en mairie pour aider les usagers.
- 37 investisseurs dont 2/3 des financeurs proviennent de la commune ou proche.
- Utilisation de la plate-forme Collecticity :
 - Coût = 1200€ forfaitaire
- Ateliers citoyens préexistants sur le projet, mais ils ont été dynamisés par l'emprunt participatif
- Bilan :
 - Certains usagers souhaitaient prêter plus mais limite fixée par les contraintes sur prêteurs posés par l'État.
 - Certains usagers réticents à mettre en ligne leurs documents justificatifs : Carte d'Identité, justificatif de domicile, RIB.
 - Difficultés avec la presse au moment du lancement, mais ensuite au vu du succès, 18 articles ont été publiés.
 - Intérêt double pour la commune : le financement mais également la création d'une dynamique territoriale.
- Réflexion en cours sur la création d'un groupement de communes pour un même objet (voiture électrique par exemple) = dimension plus importante (projet porté par l'AMRF) et rendu possible car la réglementation permet d'emprunter jusqu'à 1 million d'euros via le financement participatif.

Tableau de synthèse

	M. Hinault Saint-Brieuc Armor Agglomération	M. Cueff Commune de Langouët
Nom du projet	Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Espace Initiatives Emploi	Étude en vue du développement d'habitats conviviaux
Montant total du projet	42 000 €	151 844 €
Montant de l'emprunt	8 400 €	40 000 €
Taux d'intérêt	2,25%	2%
Durée	5 ans	6 ans
Montant maxi par investisseur	1 000 €	2 000€
Plateforme utilisée	Collecticity	Collecticity
Coût d'usage de la plateforme	3% = 252 €	Forfait = 1 200 € (3%)
Période de consultation	1 - 30 sept. 2016	3 nov. - 30 déc. 2016
Nombre d'investisseurs	22	37
Part d'investisseurs locaux	45%	66%

4. Echanges et questions

Comment est fixé le taux d'emprunt ?

- Taux décidé par le conseil municipal, dans une fourchette fixée par l'État (DGFIP).
- Durée fixée en fonction de la capacité de remboursement de la commune.
- Importance de garder des montants faibles côté participation.
- Le choix de SBAA (2,25%) a pris en compte les gains apportés à moyens termes par les panneaux photovoltaïques.
- Le contrat est voté par le conseil (identique à un contrat bancaire).
- Constat : le modèle économique des plateformes n'est pas encore stable.

Comment ce sont passées les relations avec le payeur ?

- Pour SBAA, en tant que pionnier, des difficultés au démarrage, avec la nécessité de faire du lobbying auprès des ministères (aller/retour entre MEE et Bercy)
- Pour Langouët, le payeur a été prévenu très tôt et cela s'est plutôt bien passé.

Peut-on coupler deux plateformes pour des dons et des financements ?

- Cela paraît compliqué principalement vis-à-vis de la communication vers les usagers.
- De plus, il faudrait vérifier d'un point de vue réglementaire.

Y-a-t-il un cadre précis sur les types de projets pouvant faire l'objet d'un financement participatif ?

Tous les projets dont ceux dans le domaine de la culture ou du social peuvent faire l'objet d'un financement participatif.

- Dans le domaine de la culture, on voit plus de mécénats ou de dons. Des fondations existent pour prendre en charge ces dons : exemple de la Fondation Patrimoine.

Quels avantages du financement participatif par rapport à d'autres modalités (association, scic ...) ?

Le financement participatif est plus souple à mettre en œuvre qu'une scic ou autre structure coopérative ou associative.

Le financement participatif permet d'impliquer les usagers dans les politiques publiques, de leur faire comprendre également les modalités de financement de ces politiques (certains usagers ont découvert que les communes devaient passer par l'emprunt bancaire pour réaliser leurs missions).

Questions ouvertes

- N'y-a-t-il pas un risque de désengagement de l'État ?
- N'y-a-t-il pas de risques de remise en cause de l'impôt local et de son utilisation ?
 - Constat de la capacité des bretons à participer et d'une culture solidaire.
 - Il s'agit de donner confiance aux usagers sur l'utilisation du financement.
 - Il peut être envisagé de garantir un apport du même montant sur d'autres projets.
- Dans le cadre des dons, est-ce que la plate-forme s'occupe de gérer les reçus fiscaux ?

5. Point d'actualité des services mutualisés Mégalis

Cf. support de présentation joint.

La date de la prochaine réunion (courant juin) sera communiquée ultérieurement.

ANNEXE 1 – Liste des participants

Représentant des services

Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Nom Délégué suppléant	Prénom délégué suppléant	Présence	
MORLAIX COMMUNAUTE	FERU	VINCENT			Mégalis	
BREST METROPOLE	PICHON	RONAN			BREST	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE	DANIEL	RAYMOND			Mégalis	
REGION BRETAGNE	DE SALLIER-DUPIN	STEPHANE			SAINT BRIEUC	
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D'EMERAUDE			CONTIN	PIERRE	Mégalis	
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D'EMERAUDE	GAIGNON	LAURENT			Mégalis	
FOUGERES AGGLOMERATION	ERARD	JOSEPH			Mégalis	
FOUGERES AGGLOMERATION	BOUVET	ROLAND			Mégalis	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY	SALAUN	GILLES			CONCARNEAU	
DINAN AGGLOMERATION	BOISSEL	JEAN-LUC			Mégalis	
DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE	LAUNAY	ALAIN			Mégalis	
BRETAGNE PORTE DE LOIRE			CLEMENT	PIERRE	Mégalis	
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	CARO	EUGENE			SAINT BRIEUC	
GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION	DANNIC	JEAN-YVES			SAINT BRIEUC	
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	GOLHEN	FRANCOISE			SAINT BRIEUC	
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	LE GUEVEL	JEAN-FRANCOIS			SAINT BRIEUC	
LEFF ARMOR COMMUNAUTE	NICOLAZIC	ARSENE			SAINT BRIEUC	
LEFF ARMOR COMMUNAUTE	HENRI	YVON				
DEPARTEMENT DU MORBIHAN	PICHARD	MICHEL	GUIHARD	ALAIN	Mégalis	
PLOERMEL COMMUNAUTE	LE BOLU	GUY			VANNES	
COMMUNAUTE DE COMMUNES BLAVET BELLEVUE OCEAN	LE FUR	PIERRIC			VANNES	
GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION	LE GOFF-CARNEC	NADINE			VANNES	
LORIENT AGGLOMERATION	COTTENCIN	ALAIN			VANNES	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	HINAULT	MICHEL			SAINT BRIEUC	
LANGOUET	CUEFF	DANIEL			Mégalis	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAUGIRON	JAN	JOSEPH				

ANNEXE 2 – Introduction du Président de la Commission Eugène Caro

Bonjour à tous,

Deux sujets pour cette nouvelle réunion de la commission DUNAE :

- 1) Les plateformes de financement participatif ou crowdlending
- 2) Un point d'actualité sur les actions d'accompagnement proposées par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne

Comme nous l'avons vu à la précédente réunion de la commission, le numérique permet de mettre en place de nouvelles manières d'échanger, de travailler et de collaborer entre les habitants, les élus et les services. Il place les citoyens au cœur des projets, et facilite la mise en œuvre de politiques publiques plus agiles et collaboratives.

La question peut se poser aujourd'hui de franchir une nouvelle étape. Au vu des contraintes financières pesant sur les collectivités, et la nécessité d'innover dans le maintien ou la création d'offres de services proposés aux habitants, faire appel à la participation financière des citoyens pour des projets bien identifiés peut apparaître comme une solution. Le numérique grâce à des plateformes dédiées permet de faciliter ces nouveaux modes de financement participatif.

Dans le domaine privé, le crowdfunding est maintenant répandu. On parle également de crowdlending. Nous vous proposons aujourd'hui d'échanger sur ces concepts appliqués au secteur public avec en introduction une présentation des grands principes et définitions.

Cette présentation sera suivie de deux témoignages sur le financement participatif appliqué à un projet public :

Mr Hinault, Vice-président Énergie – Développement durable, Saint Briec Armor Agglomération (22),

Mr Cueff, Maire de la ville de Langouët (35),

qui nous présenteront tous deux le projet mené dans leur collectivité.

Soulignons d'ores et déjà que ce sont deux collectivités bretonnes qui ont été les premières en France à appliquer ce concept dans le secteur public.

Ces présentations nous permettront de lancer les échanges et les débats sur ces nouvelles modalités de financement.

Enfin, nous vous proposons de faire un point d'actualité sur l'accompagnement proposé par le Syndicat mixte.

Avant de commencer, je vous propose que chacun se présente, ici, à Saint Briec, et à distance via la visioconférence.